

Qu'est-ce que le soutien par le mouvement ?

Le soutien par le mouvement est une mesure d'aide destinée aux enfants scolarisés. Il a pour objet de leur permettre de créer des liens positifs avec leur environnement scolaire.



Dispensé dans l'ensemble du canton, il représente un complément intéressant aux mesures de soutien pédagogique en offrant un espace d'accueil sécurisant dans lequel s'exercent des activités inspirées de différentes disciplines : rythmique, sport, danse, expression corporelle, etc.

L'enfant peut y développer sa créativité, exprimer ses envies, découvrir sa fantaisie, expérimenter de nouvelles activités motrices et des situations relationnelles. Il se crée ainsi des repères indispensables aux apprentissages scolaires.

L'intervenant·e ne part pas d'un programme préétabli, mais cherche à capter les besoins qui s'expriment chez l'enfant. Il construit un projet dynamique et individualisé pour chacun. Son support essentiel est le jeu : jeu fonctionnel, jeu symbolique, jeu de règles, jeu inventé ou jeu traditionnel enfantin.



Pour quels enfants ?

Le soutien par le mouvement s'adresse aux enfants présentant les particularités suivantes :

- maladresse corporelle et manque d'équilibre
- difficulté en motricité fine
- timidité
- agitation
- manque de confiance en soi
- difficulté à s'intégrer dans un groupe
- difficulté de concentration
- mauvaise compréhension de consignes

Enfin, le jeu et le mouvement sont aussi une aide intéressante pour certains enfants qui traversent temporairement une difficulté affective.



L'équipe des intervenant·es

Des intervenant·es, formé·es à ce travail, sont présent·es dans l'ensemble des centres scolaires.

Issu·es de l'enseignement, ils poursuivent une pratique corporelle ou artistique régulière. En recherche d'amélioration continue, le groupe d'intervenant·es approfondit en commun certains aspects de leur travail.

Les collaborations

Les intervenant·es collaborent régulièrement avec les enseignant·es, les parents qui en font la demande ainsi que les autres partenaires ou spécialistes participant au suivi de ces enfants. Les observations faites en situation de jeu permettent souvent la découverte de nouvelles pistes pédagogiques.

Le soutien par le mouvement reste néanmoins un soutien et non une thérapie.

L'organisation de la prise en charge

- Les enfants des cycles 1 et 2 sont pris en charge avec l'accord de leurs parents.
- La prise en charge est généralement d'une période par semaine pendant les heures d'école, par petits groupes de deux à cinq enfants.
- Dans la mesure du possible, la séance a lieu dans une salle interne ou proche du collège.
- La durée de la prise en charge est réévaluée périodiquement.
- Le soutien par le mouvement est une mesure de soutien ordinaire et est donc à la charge de l'école.

Comment signaler un élève ?

En principe, d'entente avec les parents, l'enseignant·e avertit la direction du cycle concerné de son centre scolaire et prend contact avec l'intervenant·e de son centre.

École obligatoire, cycles 1 et 2

Soutien par le mouvement

Mesure d'aide



ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE